CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Quatorzième session  
Bogotá, Colombie  
9 au 14 décembre 2019

Dossier de candidature n° 01391  
pour inscription en 2019 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| A. État(s) partie(s) |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| Indonésie |
| B. Nom de l’élément |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou en français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Les traditions du pencak silat |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Tradisi Pencak Silat |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. |
| Silek, Mancak, Ulu Ambek/Alau Ambek, Sewah, Galuik (West Sumatera); Bepencak (Bangka); Pencé (Banten); Silat (West Java, Special Capitol Region of Jakarta, Banten, Central Java, East Java, Special Region of Yogyakarta, Bali); Penca, Amengan, Ulinan, Maénpo, Usik, Heureuy (West Java); Maen Pukulan (Special Capitol Region of Jakarta); Akeket, Okol, Penthengan (Madura, East Java); Encak, Pencakan (East Java); Pencak (Special Region of Yogyakarta, East Java, Bali); Kuntau (West Kalimantan, Central Kalimantan, South Kalimantan, East Kalimantan); Langga (Gorontalo), Amanca (South Sulawesi); Pakuttau (West Sulawesi), Mencak, Kuntuh (West Nusa Tenggara). |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| La communauté du pencak silat est composée des :   1. Praticiens. Ce groupe inclut les particuliers qui pratiquent le pencak silat (Pesilat, Pamenca), les écoles de pencak silat (Paguron, Sasaran, Padepokan, Tapian), les associations de pencak silat (Ikatan Pencak Silat Indonesia-IPSI, Masyarakat Pencak Silat Indonesia- MASPI), et les accompagnateurs de pencak silat. 2. Partisans. Ce groupe inclut les fabricants de costumes (vêtements, pantalons amples, sarongs et couvre-chefs – « peci » – ou bandeau – « destar », « iket », « udeng »), les fabricants d’instruments de musique (kendang penca, suling, kecapi, talempong, gendang, bangsi, serunai, ketimpung, tambur, saronen, kempul, gong, jidor, kecrek, saron, demung, kenong telo’, etc.) et les fabricants d’armes traditionnelles (kerambit, golok, celurit, trisula, etc.). 3. Observateurs. Ce groupe inclut les communautés, les groupes et les individus concernés par le pencak silat, mais qui ne sont pas considérés comme des praticiens ou des partisans ; il s’agit des responsables des communautés, des spectateurs, etc. |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| Des recherches ont révélé que le pencak silat s’était d’abord développé dans les provinces de Sumatra occidental et de Java occidental. Le pencak silat est désormais pratiqué sur tout le territoire indonésien, et en particulier dans les provinces suivantes : Sumatra occidental, Bangka, Banten, Java occidental, Territoire spécial de la capitale Jakarta, Java central, Territoire spécial de Yogyakarta, Java oriental, Bali, Kalimantan occidental, Kalimantan central, Kalimantan du Sud, Kalimantan oriental, Gorontalo, Sulawesi du Sud, Sulawesi occidental et Petites îles de la Sonde occidentales. Chaque région a progressivement assimilé les traditions associées au pencak silat à sa culture locale – concernant notamment l’accompagnement musical, les instruments de musique, les costumes, les formes d’expressions et de traditions orales, les types d’armes, etc. –, tout en respectant les valeurs clés liées à l’enseignement du pencak silat. Des écoles de pencak silat sont désormais établies dans les 34 provinces indonésiennes et dans 52 pays. |
| E. Personne à contacter pour la correspondance |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Mr. | | Nom de famille : | Farid | | Prénom : | Hilmar | | Institution/fonction : | Ministry of Education and Culture, Director General of Culture | | Adresse : | Kementerian Pendidikan dan Kebudayaan Republik Indonesia Gedung E, Lantai 4 Jalan Jenderal Sudirman, Senayan, Jakarta 10270, Indonesia | | Numéro de téléphone : | +62 21 572 5035 ; +62 21 572 5578 | | Adresse électronique : | [hilmar.farid@kemdikbud.go.id](mailto:hilmar.farid@kemdikbud.go.id) ; [warisanbudaya@kemdikbud.go,id](mailto:ditjenkebudayaan@gmail.com); [ditjenkebudayaan@gmail.com](mailto:ditjenkebudayaan@gmail.com) | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
| s/o |
| 1. Identification et définition de l’élément |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ; 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément ; 3. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de l’élément ; 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Bien que le pencak silat soit mondialement connu comme un type d’art martial, il s’agit en réalité d’une tradition indonésienne transmise depuis de nombreuses générations. En plus d’être une activité sportive, le pencak silat est un exercice mental/spirituel, d’autodéfense et artistique. L’expression « pencak silat » est formée de deux mots : « pencak » et « silat ». Le terme « pencak » est mieux connu à Java, tandis que le terme « silat », ou « silek », est davantage utilisé dans la province de Sumatra occidental pour décrire un groupe d’arts martiaux présentant de nombreuses similitudes. Outre l’utilisation de termes locaux, chaque région se caractérise par des mouvements, un style, un accompagnement musical et un équipement connexe qui lui sont propres. Les mouvements et les styles de pencak silat sont fortement influencés par divers éléments artistiques. Ces mouvements et ces styles correspondent à une unité regroupant le mouvement corporel (wiraga), la sensation de mouvement (wirasa) et l’adéquation du mouvement avec l’accompagnement musical (wirama). L’équipement connexe inclut les costumes, les instruments de musique et les armes traditionnelles.  Les praticiens du pencak silat apprennent à préserver leur lien avec Dieu, les autres êtres humains et la nature. Ils sont également formés à différentes techniques pour apprendre à faire face aux attaques et à d’autres situations dangereuses en s’appuyant sur des principes d’autodéfense et de protection des autres, en évitant de blesser l’agresseur et en développant un esprit de camaraderie. Le pencak silat est souvent pratiqué lors de célébrations et cérémonies rituelles. Le pencak silat peut être pratiqué par des hommes et des femmes de tout âge, y compris lorsqu’ils souffrent d’un handicap. Le pencak silat est généralement enseigné dans des écoles dédiées ou des établissements scolaires, de la maternelle à l’université. |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si c’est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les détenteurs et les praticiens du pencak silat sont :  a. Les anciens (Sesepuh/Tuo Silek/Pinisepuh/Rama), à savoir des individus de haut rang tenus en grande estime qui veillent au développement de la communauté de pencak silat.  b. Les grands maîtres (Guru Besar/Guru Gadang/Pandeka/Maha Guru), qui sont les fondateurs d’écoles ou leurs descendants ; ils possèdent le plus haut niveau de connaissances et sont responsables du développement et de la sauvegarde du pencak silat au sein des écoles.  c. Les maîtres (Guru/Guru Tuo), qui offrent un enseignement et un accompagnement aux disciples sur le plan physique, mais aussi mental/spirituel. Le maître est chargé de perfectionner les styles et les techniques (application du style), ainsi que de développer le caractère des disciples.  d. Les entraîneurs (Pelatih/Palampeh), qui maîtrisent les différents styles et différentes techniques enseignés aux disciples. Les entraîneurs sont chargés de former et de guider les disciples, ainsi que d’évaluer leurs progrès. Ils se forment auprès d’un maître ou d’un grand maître.  e. Les disciples (Murid/Anak Sasian/Putra/Siswa), qui apprennent à l’école et doivent respecter le serment scolaire, s’entraîner avec rigueur et préserver la réputation de l’école. À la fin de chaque niveau, le disciple est évalué par un entraîneur ou un maître qui détermine s’il peut accéder au suivant.  Dans certaines écoles où les interactions entre les hommes et les femmes sont régies par des coutumes spécifiques, les entraîneuses jouent un rôle essentiel pour offrir un enseignement et un accompagnement aux disciples de sexe féminin. |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le pencak silat est généralement enseigné de façon non formelle dans des écoles de pencak silat utilisant des méthodes et des moyens de transmission qui leur sont propres. Le pencak silat est également enseigné dans le cadre d’activités extrascolaires ou de programmes locaux dans des établissements scolaires allant de la maternelle à l’université. Les méthodes d’enseignement utilisées sont adaptées à chaque tranche d’âge.  Les méthodes de transmission aux disciples des connaissances et savoir-faire associés au pencak silat diffèrent selon les coutumes et les traditions propres à chaque école de pencak silat. Les connaissances et savoir-faire transmis incluent les expressions et traditions orales de chaque école, comme les salutations, les phrases philosophiques, les poèmes rimés, les conseils, etc., ainsi que les accompagnements artistiques, comme les chants et les techniques utilisées pour jouer des instruments. Les savoir-faire liés au style et à la technique sont enseignés aux disciples par l’intermédiaire d’exemples. Plusieurs écoles apprennent également aux disciples à ajuster le style et la technique à l’accompagnement.  Les valeurs et les significations du pencak silat sont transmises par les entraîneurs ou les maîtres. Le processus d’enseignement mental/spirituel commence dès que le disciple est accepté dans l’école. Les valeurs et les significations associées aux différents styles et différentes techniques du pencak silat sont enseignées tout au long des séances d’entraînement.  Concernant la fabrication des costumes, des instruments de musique et des armes traditionnelles, les connaissances et savoir-faire requis n’ont pas encore été spécifiquement transmis par la communauté de pencak silat. Dans le cas des instruments et des armes traditionnelles, cela s’explique par le fait que la plupart de ces objets sont aussi utilisés dans d’autres formes d’art. |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La fonction sociale du pencak silat est de renforcer l’esprit de camaraderie entre les élèves et les écoles, de préserver l’ordre social et d’offrir une animation lors des cérémonies rituelles. Il permet également de soigner les lésions musculaires et osseuses.  La fonction de renforcement de l’esprit de camaraderie et d’animation des cérémonies rituelles du pencak silat est visible dans la cérémonie de *Jagongan Penca*k dans le Territoire spécial de Yogyakarta et en Java central, et dans la cérémonie de *Manten Pegon* en Java oriental. Sa fonction de maintien de l’ordre social est visible dans la tradition de *Parik Pagar Nagari*, dans le cadre de laquelle le pencak silat est utilisé pour protéger le village.  Les significations culturelles du pencak silat, qui sont étroitement liées à l’identité de chaque école et de chacun de ses membres, varient d’une communauté à l’autre. Le choix de l’accompagnement – et notamment des instruments de musique, du type de musique, des histoires, etc. – et des costumes influence grandement le développement de cette identité.  Les significations culturelles sont également transmises par le biais des expressions et des traditions orales de chaque école. La plupart des phrases enseignées dans les écoles véhiculent des messages moraux porteurs des valeurs qui leur sont propres dans la langue locale. Certaines cérémonies rituelles revêtent diverses significations culturelles, comme la cérémonie de *Palang Pintu* dans la culture betawi qui veut que les hommes se battent pour leur amour, protègent leur famille et s’adaptent à la famille de leur épouse, tout en montrant leur capacité à subvenir aux besoins de leur famille. Des cérémonies similaires sont organisées en Java occidental – *Parebut Seeng* – et en Java central – *Begalan*. |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Tous les aspects des traditions du pencak silat sont conformes aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme et à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou sont compatibles avec un développement durable. Le pencak silat prône le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus, tout en contribuant au développement durable. Le pencak silat peut être appris par des hommes et des femmes de tout âge et de toute nationalité, y compris lorsqu’ils souffrent d’un handicap. Cela est rendu manifeste par la diffusion des traditions du pencak silat dans plus de 52 pays, ainsi que par le grand nombre de festivals organisés à travers le monde.  Les festivals internationaux de pencak silat permettent de développer un esprit de camaraderie entre les nations et de pratiquer une diplomatie d’influence. Cela est mis en évidence par les missions culturelles envoyées à l’étranger, que ce soit pour offrir une animation ou une formation.  Le pencak silat développe l’esprit de camaraderie et de paix en réalignant tout comportement social anormal sur les normes sociales admises, en inculquant le respect mutuel aux disciples et en établissant un lien entre les cultures et les nations. |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?*   *(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Il ne fait aucun doute que l’inscription des traditions du pencak silat sur la Liste représentative permettra de sensibiliser davantage la population à l’importance de ce patrimoine culturel immatériel à tous les niveaux. Le pencak silat gagnera en popularité auprès des jeunes, aussi bien garçons que filles. L’inscription sera également utilisée par toutes les parties prenantes pour multiplier les efforts de sauvegarde des traditions du pencak silat dans différentes régions possédant des caractéristiques qui leur sont propres. Les particularités régionales du pencak silat seront préservées pour refléter la diversité culturelle de l’Indonésie. L’inscription des traditions du pencak silat sur la Liste représentative du PCI de l’humanité permettra de promouvoir un dialogue interculturel et de renforcer la solidarité. |
| *(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| L’inscription des traditions du pencak silat permettra une meilleure sensibilisation et renforcera la fierté et l’identité nationales. Le gouvernement indonésien offrira un soutien accru en faveur de l’apprentissage du pencak silat dans le cadre d’activités éducatives formelles, non formelles et informelles. L’inscription incitera des chercheurs, aussi bien indonésiens qu’étrangers, à réaliser des études ou des recherches sur tous les aspects du pencak silat, notamment en tant qu’activité mentale/spirituelle, sportive, d’autodéfense, culturelle, saine et artistique. Un plus grand nombre de conférences, d’ateliers, de formations et de réunions pour les praticiens – y compris les entraîneurs et les disciples – seront organisés afin d’établir des dialogues entre les parties prenantes, c’est-à-dire entre les communautés, mais aussi les gouvernements et la population. |
| *(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| La portée internationale de l’inscription du pencak silat assurera la sensibilisation et le renforcement de la communauté mondiale de pencak silat et encouragera davantage de praticiens locaux à se rendre à l’étranger et des praticiens étrangers à se rendre en Indonésie pour découvrir l’origine de l’école et du style du pencak silat qu’ils pratiquent.  L’inscription permettra d’accroître la popularité du pencak silat, non seulement auprès de ses praticiens, mais aussi des praticiens d’autres arts martiaux. Le pencak silat est actuellement l’un des arts martiaux qui se développent le plus rapidement et l’un des plus influents au monde. L’inscription permettra d’accélérer son développement à l’échelle internationale. |
| 1. *Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Le pencak silat est une activité culturelle qui incite à se faire le plus d’amis possible, et ses praticiens entretiennent un dialogue permanent entre eux, mais aussi avec les non-praticiens. L’inscription du pencak silat encouragera l’établissement d’un plus grand nombre de dialogues axés sur l’identification des particularités de chaque école pour renforcer leur identité, notamment en ce qui concerne les diverses expressions et traditions orales et les différents mouvements, styles, accompagnements et costumes. Ces dialogues seront utiles à la sauvegarde ainsi qu’au développement des traditions et des connaissances associées au pencak silat dans chaque école.  Les dialogues entre les praticiens de pencak silat et les non-praticiens permettent d’établir de bonnes relations entre ces deux parties. L’inscription du pencak silat devrait renforcer la crédibilité de chaque école, ce qui se traduira par un soutien accru de la société. |
| 1. *Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| En Indonésie, le pencak silat se caractérise par une grande diversité qui se reflète dans l’histoire et le développement de chaque école, les diverses expressions et traditions orales, et les différents mouvements, styles, accompagnements, costumes, niveaux, etc. Cette diversité, qui rend le pencak silat indonésien si beau, est tenue en grande estime par les praticiens de pencak silat de toutes les écoles. L’inscription du pencak silat permettra de promouvoir encore davantage cette notion de respect.  La diversité et le développement du pencak silat dans différentes écoles sont étroitement liés à la créativité humaine. Les techniques d’entraînement continueront à évoluer de façon à diversifier les styles existants et à permettre la création de nouveaux styles. La créativité permettra aussi de faire évoluer les chorégraphies, les accompagnements et les costumes associés au pencak silat. |
| 3. Mesures de sauvegarde |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| De nombreuses communautés de pencak silat ont mené diverses activités de sauvegarde pour assurer sa durabilité. Par exemple, Paseduluran Angkringan Silat (PAS), dans le Territoire spécial de Yogyakarta, a déployé des efforts constants pour mettre en avant la dimension culturelle du pencak silat lors de différents événements. En 2015, cette communauté a organisé la Fête nationale du pencak silat, qui a rassemblé plus de 6 000 praticiens rattachés à 42 écoles réparties sur tout le territoire indonésien. Elle travaille actuellement en coopération avec Sanggar Silat Satria Tama pour développer le tourisme axé sur le pencak silat en proposant comme principale attraction des chorégraphies de pencak silat.  En Java oriental, le festival Pencak Arisan renforce l’esprit de camaraderie entre les écoles. En Java occidental, plusieurs festivals sont dédiés au pencak silat, notamment le festival Rampak Pencak Silat Jawa Barat, qui a établi un record national en 2014 pour avoir réuni plus de 10 000 praticiens de différentes écoles de la province. Des festivals sont également organisés dans la province de Sumatra occidental, et notamment le festival Silat Tradisi qui a rassemblé en 2016 plus de 1 000 praticiens originaires de 10 pays différents. Dans la province de Banten, le Golok Day Festival a réuni plus de 1 000 praticiens.  Outre les festivals, les communautés ont mené différentes activités d’identification, de documentation, de recherche, de préservation et de protection en lien avec le pencak silat. Un autre exemple réside dans les efforts déployés par Paseduluran Angkringan Silat pour produire des documents audiovisuels sur différentes écoles et les rendre accessibles sur Internet. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Le gouvernement s’est intéressé à la sauvegarde et au développement continu du pencak silat. Dans le cadre de ses efforts de sauvegarde, il a fait face à plusieurs contraintes dues, pour la plupart, à des ressources financières et humaines limitées. Le gouvernement a malgré tout réalisé un travail continu d’inventaire et de documentation dans plusieurs régions de l’Indonésie, et a officiellement reconnu le pencak silat comme un élément du patrimoine culturel immatériel indonésien. De nombreuses écoles ont reçu une aide sous la forme de costumes, d’instruments de musique, de matelas, etc. à l’occasion de différents événements.  Les écoles de pencak silat sont également soutenues par le gouvernement à travers l’organisation nationale de pencak silat, l’Ikatan Pencak Silat Indonesia (IPSI). La division de l’IPSI dans la province de Sumatra occidental organise chaque année, en coordination avec le gouvernement local, le festival Gelanggang Silih Ganti pour offrir des représentations de pencak silat avec des costumes et un accompagnement propres à chaque région. Un effort similaire a été engagé en Java occidental avec le Pasanggiri Pencak Silat qui devrait réunir en 2017 des praticiens de plusieurs pays.  Le gouvernement a également rendu honneur et accordé une reconnaissance nationale à M. Eddie M. Nalapraya en tant que doyen du pencak silat, ainsi qu’à plusieurs autres praticiens en tant que maîtres du pencak silat. Le gouvernement élabore actuellement une politique qui vise à renforcer le soutien aux établissements scolaires à tous les niveaux de façon à inclure le pencak silat dans leur programme local. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots |
| Les mesures de sauvegarde suivantes ont été proposées pour la période 2017-2022 :  1. Inclusion des traditions du pencak silat dans les programmes locaux.  L’objectif de cette mesure est d’inclure les traditions du pencak silat en tant que patrimoine culturel national dans le programme des établissements scolaires à tous les niveaux : dans le cadre de l’éducation physique, mais aussi d’un cours distinct rattaché à la catégorie des arts et de la culture. Le pencak silat inclus dans les programmes locaux représentera la tradition des écoles de pencak silat situées dans la même région que l’établissement scolaire. Les gouvernements régionaux et locaux travailleront ensemble pour élaborer et veiller à la mise en œuvre des mesures nécessaires au sein des territoires qui soutiennent cette mesure. Cette mesure devrait inciter les élèves de tout niveau scolaire à s’intéresser davantage au pencak silat, et notamment à ses valeurs culturelles, et à finalement le pratiquer dans leur vie quotidienne.  2. Soutien continu aux festivals dédiés au pencak silat aux niveaux local et international.  L’objectif de cette mesure est de présenter et de promouvoir la particularité de chaque école de pencak silat dans différentes régions aux niveaux national et international. Cette mesure inclura une série de festivals aux niveaux national et international pour célébrer l’inscription escomptée du pencak silat sur la Liste représentative. Le Ministère de l’éducation et de la culture travaillera en collaboration avec les gouvernements régionaux et locaux pour organiser ces festivals. Cette mesure devrait aider à promouvoir la grande diversité des écoles de pencak silat auprès du plus grand nombre d’individus possible.  3. Organisation d’un plus grand nombre d’ateliers pour améliorer les compétences des ressources humaines.  L’objectif de cette mesure est d’améliorer les connaissances et les savoir-faire des praticiens du pencak silat concernant les méthodes appropriées de transmission, d’identification, de documentation, de recherche, de préservation et de protection de toutes les traditions associées au pencak silat en Indonésie. Le Ministère de l’éducation et de la culture travaillera en collaboration avec les gouvernements régionaux et locaux pour organiser un certain nombre d’ateliers mobilisant un grand nombre d’individus dans toute l’Indonésie. Cette mesure devrait encourager les praticiens du pencak silat à jouer un rôle plus important dans l’accélération de tous les efforts de préservation et de promotion du pencak silat.  4. Publications d’ouvrages relatifs au pencak silat.  L’objectif de cette mesure est de soutenir les efforts de préservation et de promotion du pencak silat en montrant sa grande diversité dans des documents imprimés et électroniques destinés au grand public. Ces ouvrages porteront sur les différentes significations culturelles et fonctions sociales du pencak silat en s’appuyant sur ses caractéristiques mentales/spirituelles, d’autodéfense, artistiques et sportives. Le Ministère de l’éducation et de la culture travaillera en collaboration avec les gouvernements régionaux et locaux et avec les communautés de pencak silat pour rédiger les ouvrages proposés. Cette mesure devrait renforcer la sensibilisation et la fierté des praticiens de pencak silat en particulier et des Indonésiens en général à l’égard des traditions du pencak silat en tant que patrimoine culturel immatériel indonésien.  5. Efforts continus en faveur du travail d’inventaire et de documentation.  L’objectif de cette mesure est de veiller à ce que le travail actuel d’inventaire et de documentation des traditions du pencak silat se poursuive au cours des cinq prochaines années. Le Ministère de l’éducation et de la culture travaillera en collaboration avec les gouvernements régionaux et locaux, ainsi qu’avec les communautés de pencak silat, pour assurer l’aboutissement de ces efforts. Cette mesure devrait déboucher sur un inventaire complet des traditions du pencak silat en Indonésie mentionnant toutes les informations relatives à sa riche histoire, sa diffusion, les écoles, les mouvements et les styles, la diversité des costumes, l’accompagnement et l’utilisation des armes. |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| À tous les niveaux, le gouvernement s’engage à poursuivre les efforts visant à accroître le nombre et la portée des activités liées au pencak silat. Il continuera à soutenir et à superviser tous les aspects de la mise en œuvre de la Convention de 2003 en Indonésie, notamment les efforts déployés pour élaborer et appliquer les mesures nécessaires, et à puiser dans ses ressources humaines et financières pour fournir un niveau raisonnable d’expertise et de fonds. L’allocation initiale de fonds pour chaque mesure proposée pour la période 2017-2022 est la suivante :  1. Inclusion des traditions du pencak silat dans les programmes locaux.  Les gouvernements régionaux prévoient un budget total initial de 250 millions de roupies indonésiennes pour soutenir cette mesure.  2. Soutien continu aux festivals dédiés au pencak silat aux niveaux local et international.  Le gouvernement central et les gouvernements régionaux prévoient un budget total initial de 600 millions de roupies indonésiennes pour soutenir cette mesure.  3. Organisation d’un plus grand nombre d’ateliers pour améliorer les compétences des ressources humaines.  Le gouvernement central et les gouvernements régionaux prévoient un budget total initial de 200 millions de roupies indonésiennes pour soutenir cette mesure.  4. Publications d’ouvrages relatifs au pencak silat.  Le gouvernement central et les gouvernements régionaux prévoient un budget total initial de 300 millions de roupies indonésiennes pour soutenir cette mesure.  5. Efforts continus en faveur du travail d’inventaire et de documentation.  Le gouvernement central et les gouvernements régionaux prévoient un budget total initial de 300 millions de roupies indonésiennes pour soutenir cette mesure. |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| De nombreux membres de la communauté de pencak silat des provinces de Sumatra occidental, de Java occidental, du Territoire spécial de la capitale Jakarta, de Banten, du Territoire spécial de Yogyakarta, de Java central et de Java oriental ont reçu des visites et été consultés entre le 17 janvier et le 1er février 2017. À la suite de ces consultations, trois des mesures de sauvegarde suivantes ont été proposées :  1. Inclusion des traditions du pencak silat dans les programmes locaux.  Il est prévu que les membres de la communauté contribuent à cette mesure dans le cadre des différentes étapes de développement du programme local pour garantir son adéquation avec le programme scolaire existant à tous les niveaux. Les membres de la communauté doivent aussi participer directement à la mise en œuvre de cette mesure pendant les cours.  2. Soutien continu aux festivals dédiés au pencak silat aux niveaux local et international.  Il est prévu que les membres de la communauté jouent un rôle important dans la planification, la mise en œuvre et l’évaluation de cette mesure. Ils contribueront notamment à l’appréciation et à l’évaluation des représentations, et détermineront l’équipement requis, le calendrier de travail, le type de représentations souhaitées, etc. Leurs retours devraient être très utiles pour l’évaluation générale de cette mesure.  3. Organisation d’un plus grand nombre d’ateliers pour améliorer les compétences des ressources humaines.  Les ateliers devraient être animés par des membres de la communauté, et en particulier par ceux qui possédant des connaissances et un savoir-faire pointus concernant les traditions du pencak silat, comme les maîtres et les entraîneurs. Ils jouent un rôle essentiel dans la formation des participants aux méthodes de transmission existantes reconnues, au travail d’inventaire et au travail de documentation des traditions du pencak silat. |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Deputi V, Kementerian Koordinasi Pembangunan Manusia Dan Kebudayaan | | Nom et titre de la personne à contacter : | Nyoman Shuida | | Adresse : | Jalan Medan Merdeka Barat No. 3, Jakarta 10110, Indonesia | | Numéro de téléphone : | +62 21 345 3284; +62 21 345 3284 | | Nom de l’organisme : | Direktur Jenderal Pendidikan dan Kebudayaan, Kementerian Pendidikan dan Kebudayaan | | Nom et titre de la personne à contacter : | Hilmar Farid | | Adresse : | Komplek Kemendikbud, gedung E, Lantai 4, Jalan Jenderal Sudirman, Senayan, Jakarta 10270 Indonesia | | Numéro de téléphone : | +62 21 572 5035; +62 21 572 5578 | | Adresse électronique : | [ditjenkebudayaan@gmail.com](mailto:ditjenkebudayaan@gmail.com) | | Nom de l’organisme : | Dinas Kebudayaan Provinsi Sumatera Barat | | Nom et titre de la personne à contacter : | Taufik Effendi, S.Pd.MM | | Adresse : | Komplek Kantor Gubernur, Jl. Jend. Sudirman No.52 Padang | | Numéro de téléphone : | +62 811 664 008 | | Adresse électronique : | Dinas Pendidikan Provinsi Sumatera Barat | | Autres informations pertinentes : | Drs. Burhasman, MM | | Nom de l’organisme : | Jln. Jend. Sudirman No.52 Kota Padang | | Nom et titre de la personne à contacter : | +62 812 6633 384 | | Adresse : | [burhasmanbur@gmail.com](mailto:burhasmanbur@gmail.com) | | Numéro de téléphone : | Dinas Pendidikan Provinsi Sumatera Barat | | Adresse électronique : | Drs. Burhasman, MM | | Nom de l’organisme : | Dinas Pendidikan dan Kebudayaan Kabupaten Padang Pariaman | | Nom et titre de la personne à contacter : | Drs. Rahmag MM | | Adresse : | Parit Malintang Enam Lingkung Padang Pariaman | | Numéro de téléphone : | +62 852 6325 7123 | | Nom de l’organisme : | Lembaga Penelitian dan Pengabdian kepada Masyarakat. Institut Seni Indonesia Padang Panjang | | Nom et titre de la personne à contacter : | DR. Febri Yulika, S. Ag.,M. Hum | | Adresse : | Jl. Bahder Johan, Padang Panjang 27128 Sumatera Barat | | Numéro de téléphone : | (0752) 82 077/ +62 812 2777 3199 | | Adresse électronique : | [lp2m.isipadangpanjang@gmail.com](mailto:lp2m.isipadangpanjang@gmail.com) | | Nom de l’organisme : | Sekretaris Daerah Kabupaten Agam | | Nom et titre de la personne à contacter : | Drs Martias Wanto Datuk Maruhun, M.M | | Adresse : | Kompleks Kantor Bupati Agam. Jln. Sudirman No. 1 Agam | | Numéro de téléphone : | +62 812 6646 6660 | | Nom de l’organisme : | Dinas Pendidikan dan Kebudayaan Kabupaten Agam | | Nom et titre de la personne à contacter : | Drs Isra Datuk Bandaro, M.Pd | | Adresse : | Komplek GOR Rang Agam, Padang Baru, Lubuk Basung, Agam | | Numéro de téléphone : | +62 813 7452 5250 | | Adresse électronique : | [isra\_@yahoo.co.id](mailto:isra_@yahoo.co.id) | | Nom de l’organisme : | Walikota Padang Panjang | | Nom et titre de la personne à contacter : | Hendri Arnis, B.S.B.A. | | Adresse : | Kompleks Kantor Walikota Padang Panjang. Jl. Sutan Syahrir Padang Panjang | | Numéro de téléphone : | +62 813 6315 2270 | | Adresse électronique : | [hendriarnis@gmail.com](mailto:hendriarnis@gmail.com) | | Nom de l’organisme : | Dinas Pendidikan dan Kebudayaan Kota Padang Panjang | | Nom et titre de la personne à contacter : | Medi Rosdian, S.Sos., M.Si | | Adresse : | Komplek Pusat Dokumentasi dan Informasi Kebudayaan Minangkabau Jl.Bustanil Arifin Kelurahan Silang Atas, Padang Panjang | | Numéro de téléphone : | +62 813 7400 5342 | | Adresse électronique : | [mediwisata@gmail.com](mailto:mediwisata@gmail.com) | | Nom de l’organisme : | Balai Pelestarian Nilai Budaya Sumatera Barat | | Nom et titre de la personne à contacter : | Drs. Suarman | | Adresse : | Jalan Raya Belimbing nomor 16 A Kuranji Kota Padang | | Numéro de téléphone : | +62 853 6511 6311 | | Nom de l’organisme : | Dinas Pariwisata Kota Solok | | Nom et titre de la personne à contacter : | Hj. Elvy Basri. S.E, M.M./Kepala Dinas | | Adresse : | Jl. Marahadin Ampang Kualo Kel. Kampung Jawa, Solok | | Numéro de téléphone : | (0775) 20 928/+62 812 676 693 | | Adresse électronique : | [elvybasri1967@gmail.com](mailto:elvybasri1967@gmail.com) | | Nom de l’organisme : | Taman Budaya Provinsi Sumatera Barat | | Nom et titre de la personne à contacter : | Drs. Muasri | | Adresse : | Jl. Diponegoro No.31, Padang. | | Numéro de téléphone : | +62 821 7493 1893 | | Adresse électronique : | [muasripandeka@gmail.com](mailto:muasripandeka@gmail.com) | | Nom de l’organisme : | Dinas Pariwisata dan Kebudayaan Provinsi Jawa Barat | | Nom et titre de la personne à contacter : | Wahyu Iskandara | | Adresse : | Jl R. E Martadinata No. 209 Cihapit Bandung Wetan | | Numéro de téléphone : | +62 22 7273 2069 | | Nom de l’organisme : | Balai Pelestarian Nilai Budaya Jawa Barat | | Nom et titre de la personne à contacter : | Jumhari | | Adresse : | Jalan Cinambo No. 136, Ujungberung, Cisaranten Wetan, Cinambo, Kota Bandung, Jawa Barat 40293, Indonesia | | Numéro de téléphone : | +62 813 6348 2348 | | Nom de l’organisme : | Dinas Kebudayaan dan Pariwisata Prov. Banten | | Nom et titre de la personne à contacter : | Rochaendi. | | Adresse : | Jl. Syech Nawawi, Palima, Kecamatan Serang, Sukajaya, Curug, Kota Serang, Banten 42171, Indonesia | | Numéro de téléphone : | [+62 254 267060](javascript:void(0)) | | Adresse électronique : | [rochaendi@gmail.com](mailto:rochaendi@gmail.com) | | Nom de l’organisme : | Dinas Pariwisata dan Kebudayaan Prov. DKI Jakarta | | Nom et titre de la personne à contacter : | Rus Suharto | | Adresse : | Jl. Kuningan Bar. No.2, RT.1/RW.1, Kuningan Bar., Mampang Prpt., Kota Jakarta Selatan, DKI Jakarta 12710, Indonesia | | Numéro de téléphone : | +62 21 5205455 | | Adresse électronique : | [russuharto@gmail.com](mailto:russuharto@gmail.com) | | Nom de l’organisme : | Dinas Kebudayaan Provinsi Daerah Istimewa Yogyakarta | | Nom et titre de la personne à contacter : | Drs. Umar Priono, M.Pd. | | Adresse : | Jl. Cendana No. 11 Yogyakarta | | Numéro de téléphone : | +62 813 9498 0000 | | Adresse électronique : | [masumarjogja@yahoo.com](mailto:masumarjogja@yahoo.com) | | Nom de l’organisme : | Dinas Kebudayaan dan Pariwisata Provinsi Jawa Timur | | Nom et titre de la personne à contacter : | Dr. H. Jarianto, M.Si | | Adresse : | Jl. Wisata Menanggal, Dukuh Menanggal, Gayungan, Kota SBY, Jawa Timur 60234 | | Numéro de téléphone : | +62 31 853 1814 | | Adresse électronique : | [bsf2013jatim@gmail.com](mailto:bsf2013jatim@gmail.com) | | Nom de l’organisme : | Dinas Pendidikan Provinsi Jawa Timur | | Nom et titre de la personne à contacter : | -- | | Adresse : | Jl. Gentengkali No. 33, Genteng, Kota SBY, Jawa Timur 60275 | | Numéro de téléphone : | +62 31 5342706 | | Nom de l’organisme : | Dinas Kepemudaan dan Olahraga Provinsi Jawa Timur | | Nom et titre de la personne à contacter : | N/A | | Adresse : | Jalan Kayon No. 56, Genteng, Embong Kaliasin, Genteng, Kota SBY, Jawa Timur 60271 | | Numéro de téléphone : | +62 31 5345507 | | Nom de l’organisme : | Dinas Kebudayaan Provinsi Bali | | Nom et titre de la personne à contacter : | Dewa Putu Beratha | | Adresse : | Jalan IR Juanda No. 1 Niti Mandala Renon, Denpasar 80235 | | Numéro de téléphone : | +62 361 245 294, +62 361 245 297 | | Adresse électronique : | [info.disbud@baliprov.go.id](mailto:info.disbud@baliprov.go.id) | | Autres informations pertinentes : | <http://www.disbud.baliprov.go.id/> | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* |
| La communauté du pencak silat a participé au processus de candidature des traditions du pencak silat dans le cadre des activités suivantes :   1. Aide à la diffusion d’informations du Ministère de l’éducation et de la culture aux gouvernements régionaux et locaux et à la communauté du pencak silat concernant la décision du gouvernement de proposer la candidature du pencak silat pour inscription sur la Liste représentative. 2. Réalisation d’une étude universitaire en collaboration avec les gouvernements régionaux et locaux, utilisée comme l’un des documents requis pour soutenir la candidature. 3. Participation à une réunion avec le gouvernement national et les gouvernements régionaux et locaux pour discuter des prochaines étapes du processus de préparation de la version initiale du dossier de candidature le 22 décembre 2016. 4. Contribution active à la rédaction de la version initiale du dossier de candidature au sein de l’équipe chargée de la candidature du pencak silat. 5. Participation à des réunions de coordination avec le gouvernement pour améliorer la version initiale du dossier de candidature et préparer une série de visites dans plusieurs provinces à des fins de consultation et de collecte de données les 13 et 16 janvier 2017. 6. Contribution active aux exercices de consultation et de collecte de données menés du 17 janvier au 1er février 2017 dans les provinces suivantes : Sumatra occidental, Java occidental, Banten, Territoire spécial de la capitale Jakarta, Territoire spécial de Yogyakarta, Java central et Java oriental. Tous les participants à ces activités ont manifesté leur soutien en signant un formulaire de consentement libre, préalable et éclairé.   Contribution active au processus de vérification de la version initiale du dossier de candidature dans la province de Sumatra occidental le 23 janvier 2017 ; dans la province de Java occidental, le Territoire spécial de Jakarta et la province de Banten le 22 janvier 2017 ; et dans la province de Java central, le Territoire spécial de Yogyakarta et la province de Java oriental le 1er février 2017, ce qui a permis d’obtenir de précieuses informations supplémentaires pour améliorer la version initiale du dossier de candidature. Tous les participants à ces activités ont manifesté leur soutien en signant un formulaire de consentement libre, préalable et éclairé. Ce consentement a également confirmé leur engagement collectif à l’égard du respect mutuel et de la coopération pour la protection et le développement du pencak silat en tant que patrimoine culturel. |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Une preuve du consentement libre, préalable et éclairé de la communauté du pencak silat à l’égard de la candidature des traditions du pencak silat pour inscription sur la Liste représentative est jointe au présent dossier. Des signatures de membres de la communauté et de fonctionnaires régionaux et locaux ont été progressivement recueillies tout au long du processus de préparation entre le 17 janvier et le 1er février 2017 dans les provinces suivantes : Sumatra occidental, Java occidental, Banten, Territoire spécial de la capitale Jakarta, Territoire spécial de Yogyakarta, Java central et Java oriental.  Avant d’être soumis au Secrétariat de la Convention, le dossier de candidature a été présenté aux représentants de la communauté du pencak silat qui l’ont examiné lors d’un événement public. Des représentants d’établissement d’enseignement supérieur ont également été invités à donner leurs avis sur le plan scientifique. Toutes les suggestions formulées au cours de l’événement ont été dument notées et prises en compte par l’équipe chargée de la candidature du pencak silat afin d’être incluses dans le dossier de candidature. Les participants ont eu la possibilité de vérifier la version définitive et de manifester leur approbation en signant le formulaire de consentement à l’égard du dossier de candidature et des documents connexes. |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* |
| En principe, aucune pratique coutumière n’empêche la pratique ou l’observation du pencak silat. Il peut néanmoins exister des formes de restriction d’accès à des cérémonies rituelles dans certaines écoles, notamment des restrictions d’accès aux seuls membres de l’école ou d’un rang donné. Le gouvernement respecte le fait que certaines écoles protègent des secrets nécessaires à la protection des connaissances traditionnelles ou de certains rituels. Le gouvernement a donc continué à honorer et à sauvegarder les traditions du pencak silat de chaque école en se gardant d’établir des mesures susceptibles d’entraîner une uniformisation non souhaitée. |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes |
| |  |  | | --- | --- | | Non de l’entité : | Sasaran Camar Putih | | Nom et tire de la personne contact : | Idris Chaniago/Tuo Silek/Guru Utama | | Adresse : | Kecamatan Padang Sarai, Kota Padang | | Numéro de téléphone : | +62 812 6658 8401 | | Adresse électronique : | [muasri19@yahoo.com](mailto:muasri19@yahoo.com) | | Non de l’entité : | Sasaran Palito Nyalo | | Nom et tire de la personne contact : | Musra Dahrizal (Mak’Katik)/Tuo Silek (Sesepuh) | | Adresse : | Kelurahan Nanggalo, Kecamatan Nanggalo, Kota Padang | | Non de l’entité : | Sasaran Durian Tapak | | Nom et tire de la personne contact : | Herman Malin Marajo/Kako Pendeka | | Adresse : | Kelurahan Kuranji, Kecamatan Kuranji, Kota Padang | | Non de l’entité : | Sasaran Batang Sibaraso | | Nom et tire de la personne contact : | Ujang Sutan Sari Alam/Tuo Silek | | Adresse : | Dalko Damar Gadang, Maninjau, Kecamatan Tanjung Raya, Kabupaten Agam | | Numéro de téléphone : | +62 823 8541 5914 | | Non de l’entité : | Sasaran Satria Haidar | | Nom et tire de la personne contact : | Elprima Sutan Mudo/Tuo Silek | | Adresse : | Nagari Lawang Ligo Bale, Kecamatan Matur, Kabupaten Agam | | Numéro de téléphone : | +62 812 3101 0474 | | Non de l’entité : | Sasaran Tangan Mas | | Nom et tire de la personne contact : | Asrial Sutan Batuah, S.H./Tuo Silek | | Adresse : | GOR Padang Baru, Lubuk Basung, Kabupaten Agam | | Numéro de téléphone : | +62 813 7444 4279 | | Adresse électronique : | [asrialyal@yahoo.co.id](mailto:asrialyal@yahoo.co.id) | | Non de l’entité : | Sasaran Harimau Singgalang | | Nom et tire de la personne contact : | H. Sofyan Nadar/Guru Tuo | | Adresse : | Jl. Ahmad Karim no. 12B Kota Bukit Tinggi | | Numéro de téléphone : | +62 813 7463 7007 | | Adresse électronique : | [denidhaniel@g.mail.com](mailto:denidhaniel@g.mail.com) | | Non de l’entité : | Nagari Gunung | | Nom et tire de la personne contact : | Jufri Datuk Sati/Penghulu Nagari Gunung | | Adresse : | Kecamatan Padang Panjang, Kota Padang Panjang | | Numéro de téléphone : | +62 813 6315 2270 | | Adresse électronique : | Nagari Gunung | | Autres informations pertinentes : | Penggagas Silek Lanyah | | Non de l’entité : | Badan Pengelola Istano Si Lindung Bulan Pagaruyung | | Nom et tire de la personne contact : | Prof.DR. Ir. Puti Rino Raudha Thaib | | Adresse : | Istano Si Linduang Bulan, Jl. Sultan Alam Bagagarsyah Pagaruyung Kecamatan Tanjung Emas, Kabupaten Tanah Datar | | Numéro de téléphone : | +62 752 714 99, +62 812 6746 590 | | Adresse électronique : |  | | Non de l’entité : | Perguruan Silek Sungai Patai | | Nom et tire de la personne contact : | Drs. Syafril Murad/Tuo Silek | | Adresse : | Jln. Merpati II/15 Air Tawar Barat Kota Padang | | Numéro de téléphone : | +62 813 6464 6364 | | Non de l’entité : | Lembaga Silek Pauh | | Nom et tire de la personne contact : | M.Yusuf/Ketua | | Adresse : | Jl. DR. M. Hatta No.36 Pasar Ambacang, Kec. Kuranci Padang | | Numéro de téléphone : | +62 813 7402 0180 | | Autres informations pertinentes : | Silek Benteng Budaya Minang | | Non de l’entité : | Paseduluran Angkringan Silat (PAS) | | Nom et tire de la personne contact : | Suryadi/Sekretaris Umum PAS | | Adresse : | Sangurejo, Wonokerto, Turi, Kabupaten Sleman | | Numéro de téléphone : | +62 813 2835 4803 | | Non de l’entité : | Perguruan Seni Beladiri Indonesia Tapak Suci Putra Muhamadiyah | | Nom et tire de la personne contact : | Chamada/Ketua Dewan Pendekar | | Adresse : | Jl. Taqwa No.8 Notoprajan Kota Yogyakarta | | Numéro de téléphone : | +62 852 2737 3007 | | Adresse électronique : | [cb\_negara@yahoo.com](mailto:cb_negara@yahoo.com) | | Non de l’entité : | Perpi Harimurti | | Nom et tire de la personne contact : | Prof.DR. Siswantoyo, M.Kes.,Ivo. | | Adresse : | Piyungan, Kabupaten Bantul | | Numéro de téléphone : | +62 819 720 0310, +62 819 0010 04040, +62 815 5324 2442 | | Non de l’entité : | Perguruan Pencak Silat Phashadja Mataram Yogyakarta | | Nom et tire de la personne contact : | R. Andri Cahya Utama, S.E. (Tommy)/Penerus ilmu perguruan | | Adresse : | Bausasran DN 3/596 Yogyakarta 55211 | | Numéro de téléphone : | +62 856 4332 1100 | | Adresse électronique : | [andricahyautama@gmail.com](mailto:andricahyautama@gmail.com) | | Non de l’entité : | Perguruan Krida Yudha Sinalika | | Nom et tire de la personne contact : | Goko Danang Aji Gineng (Dimas)/penerus ilmu perguruan | | Adresse : | Pancarbaan, Lamok Putih, Kabupaten Wonosobo | | Numéro de téléphone : | +62 812 2978 6789 | | Adresse électronique : | [empuanom@yahoo.com](mailto:empuanom@yahoo.com) | | Non de l’entité : | Keluarga Pencak Silat Nusantara | | Nom et tire de la personne contact : | Agung Sukoyo/Guru | | Adresse : | Jl. KR Santri km 1 Karaharjan 02/03 Gunung Pring, Muntilan | | Numéro de téléphone : | +62 856 4363 5711 | | Adresse électronique : | [joko\_nusantara@yahoo.co.id](mailto:joko_nusantara@yahoo.co.id) | | Non de l’entité : | Lembaga Seni Pernafasan Satria Nusantara | | Nom et tire de la personne contact : | Maryanto/Guru Besar | | Adresse : | Jl. Kebon Raya, Kota Yogyakarta | | Numéro de téléphone : | +62 812 2691 985 | | Adresse électronique : | [dsc.yogyakarta@gmail.com](mailto:dsc.yogyakarta@gmail.com) | | Non de l’entité : | Perguruan Pencak Nasional Wijaya Kusuma | | Nom et tire de la personne contact : | R.W. Sudiyanto Broto/Pendiri, sesepuh | | Adresse : | Komplek Perguruan Taman Siswa, Kota Yogyakarta | | Numéro de téléphone : | +62 858 0379 9316 | | Non de l’entité : | Keluarga Silat Nasional Indonesia Perisai Diri | | Nom et tire de la personne contact : | Nanang Soemindarto | | Adresse : | Jalan Tenggilis Lama IV/54 Surabaya 60292 | | Numéro de téléphone : | +62 31 841 1193 | | Adresse électronique : | [kelatnaspdpusat@gmail.com](mailto:kelatnaspdpusat@gmail.com) | | Non de l’entité : | Komunitas Silat Paku Bumi | | Nom et tire de la personne contact : | Eddie M. Nalapraya | | Adresse : | Gg Habib Umar al attasno.105 RT03/02 Cipayung Kab. Bogor | | Numéro de téléphone : | +62 816 1833 436/+62 857 1490 3337 | | Non de l’entité : | Perguruan Maenpo Cikalong | | Nom et tire de la personne contact : | Aziz Asyarie | | Adresse : | Jl. Kh Hasim Ashari. Cianjur Jawa Barat | | Numéro de téléphone : | 085863228844 | | Adresse électronique : | [azis.asyarie@yahoo.com](mailto:azis.asyarie@yahoo.com) | | Non de l’entité : | Perguruan Garis Paksi | | Nom et tire de la personne contact : | Gending Raspuzi | | Adresse : | Geger Kalong Kidul, Kota Bandung, Jawa Barat | | Numéro de téléphone : | +62 857 2053 3007 | | Non de l’entité : | Perguruan Silat Cimande | | Nom et tire de la personne contact : | Dharma | | Adresse : | Jl. Cimande Caringin, Bogor, Jawa Barat 16730, Indonesia | | Numéro de téléphone : | +62 858 8344 0267 | | Non de l’entité : | Perguruan Silat Sanalika | | Nom et tire de la personne contact : | Nur Ali Akbar | | Adresse : | Jalan Yahya no:21 A sukabumi utara rawabelong, DKI Jakarta | | Numéro de téléphone : | +62 858 8344 0267 | | Non de l’entité : | Perguruan Beru Sakti | | Nom et tire de la personne contact : | Jamhari | | Adresse : | Cilegon, Banten | | Numéro de téléphone : | +62 813 8856 7592 | | Non de l’entité : | Perguruan Silat Silat Terumbu | | Nom et tire de la personne contact : | Zaenal | | Adresse : | Kp. Terumbu Desa, Banten | | Numéro de téléphone : | +62 812 9509 711 | | Non de l’entité : | Perguruan Silat Silat Bandrong | | Nom et tire de la personne contact : | Husni Mubarok | | Adresse : | Kp. Luwung Sawo Blok Masjid, Banten | | Numéro de téléphone : | +62 812 9509 711 | | Non de l’entité : | Pamur | | Nom et tire de la personne contact : | Parso Adyanto | | Adresse : | Jalan. Kwoka F.14, Perum Tidar Permai, Kota Malang | | Numéro de téléphone : | +62 812 3124 545 | | Adresse électronique : | [dwi.puji2703@yahoo.co.id](mailto:dwi.puji2703@yahoo.co.id) | | Non de l’entité : | Tapak Suci | | Nom et tire de la personne contact : | Sudarusman | | Adresse : | Jalan. Sidoyoso 2 Gang 1 No. 4, Surabaya | | Numéro de téléphone : | +62 812 3113 012 | | Adresse électronique : | [sudarusman02@gmail.com](mailto:sudarusman02@gmail.com) | | Non de l’entité : | Pagar Nusa | | Nom et tire de la personne contact : | Rukma Nur Patriya | | Adresse : | Jalan Jakgung Suprapto 3/227, Kota Malang | | Numéro de téléphone : | +62 813 3441 5457 | | Adresse électronique : | [patriya\_np@yahoo.com](mailto:patriya_np@yahoo.com) | | Non de l’entité : | Chakra V | | Nom et tire de la personne contact : | Mas Mochamad Amien | | Adresse : | Jalan Sukodono 4 No.12, Surabaya | | Numéro de téléphone : | +62 813 3309 7860 | | Adresse électronique : | [chakravmanagement@gmail.com](mailto:chakravmanagement@gmail.com) | | Non de l’entité : | Jokotole | | Nom et tire de la personne contact : | Mohammad Salehodin | | Adresse : | Padepokan Jokotole, Kamal Bangkalan, Madura | | Numéro de téléphone : | +62 813 3033 6162 | | Adresse électronique : | [jokotolepusat@yahoo.com](mailto:jokotolepusat@yahoo.com) | |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l’élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | Les traditions du pencak silat ont été incluses dans le Registre du patrimoine culturel immatériel indonésien et reconnu comme un élément du patrimoine culturel immatériel de l’Indonésie. |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | Le Registre du patrimoine culturel immatériel indonésien est tenu par le Centre de préservation des valeurs culturelles (Balai Pelestarian Nilai Budaya), et la liste du patrimoine culturel immatériel d’Indonésie par la Direction du patrimoine et de la diplomatie culturelle (Direktorat Warisan dan Diplomasi Budaya). Ces deux bureaux relèvent du Ministère de l’éducation et de la culture. |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | Le Centre de préservation des valeurs culturelles met régulièrement à jour son inventaire par l’intermédiaire de ses 11 bureaux présents dans le pays. Parallèlement, la Direction du patrimoine et de la diplomatie culturelle se charge de mettre à jour son inventaire en ligne, accessible au public à l’adresse suivante : http://www.warisanbudaya.kemdikbud.go.id. Un accès limité peut être donné à des particuliers, à des membres de la communauté ou à des détenteurs du patrimoine afin qu’ils contribuent librement à mettre à jour toute information relative au patrimoine inscrit. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | 1. 20140019, Silek Minang  2. 20140042, Pencak Silat Bandrong  3. 20150028, Ulu Ambek  4. 20150049, (Buka) Palang Pintu  5. 20150052, Silat Beksi  6. 20160058, Penca (Pencak Silat Jawa Barat)  7. 20160131, Langga  8. 20170011, Randai  9. 20170031, Silat Perisai  10. 20170057, Silat Cingkrik  11. 20180039, Silek Tigo Bulan  12. 20180046, Silat Pangean  13. 20180057, Silat Pengantin  14. 20180079, Uncul  15. 20180081, Silat Tiga Berantai |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | 1. Silek Minang, 19 août 2014  2. Pencak Silat Bandrong, 19 août 2014  3. Ulu Ambek, 22 septembre 2015  4. (Buka) Palang Pintu, 22 septembre 2015  5. Silat Beksi, 22 septembre 2015  6. Penca (Pencak Silat Jawa Barat), 15 septembre 2016  7. Langga, 15 septembre 2016  8. Randai, 23 septembre 2017  9. Silat Perisai, 23 septembre 2017  10. Silat Cingkrik, 23 septembre 2017  11. Silek Tigo Bulan, 3 août 2018  12. Silat Pangean, 3 août 2018  13. Silat Pengantin, 3 août 2018  14. Uncul, 3 août 2018  15. Silat Tiga Berantai, 3 août 2018 |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | Avec l’autorisation de la Direction du patrimoine et de la diplomatie culturelle, l’administrateur du site Internet peut accorder un accès limité à des particuliers, des membres de la communauté ou des détenteurs du patrimoine afin qu’ils listent leur patrimoine culturel ou apportent toute mise à jour nécessaire sur le site Internet suivant : <http://warisanbudaya.kemdikbud.go.id>. Ce site Internet est accessible au public. Les bureaux provinciaux qui s’occupent des affaires culturelles peuvent coopérer avec les communautés culturelles pour proposer la candidature de tout élément du patrimoine culturel déjà listé dans le site susmentionné afin qu’il soit reconnu comme un élément du patrimoine culturel immatériel de l’Indonésie. Cette candidature est envoyée au ministère qui la transmet à un groupe d’experts du patrimoine culturel immatériel chargé de l’examiner avec soin. À la suite de ce rigoureux processus d’examen, le groupe d’experts formule des recommandations au Ministère de l’éducation et de la culture. Seules les candidatures approuvées par le groupe d’experts obtiennent une reconnaissance du Ministère de l’éducation et de la culture et peuvent être inscrites sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l’Indonésie. |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | Copie de l’extrait d’inventaire en anglais et en indonésien.  <https://warisanbudaya.kemdikbud.go.id/?newdetail&detailICH=11> | |
| 6. Documentation |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l’élément s’il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard |
| Alexander, Chambers, Draeger. 1972. Pentjak-Silat The Indonesian Fighting Art. Tokyo: Kodansha International. Ltd.  Asy’arie, Azis. 2013. Silat Tradisional Maenpo Cikalong Gan Uweh. Bandung: Kaifa  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. 2014. Silat Tradisional Cikalong R.H.O. Soleh. Bandung: PT Mizan Pustaka  Maryono, O’ong. et.al. 2002. Pencak Silat in the Indonesian Archipelago. Yayasan Galang  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. 2008. Pencak Silat Merentang Waktu. Yogyakarta: Benang Merah  Nawi, G.J. 2016. Maen Pukulan Pencak Silat Khas Betawi. Jakarta: Yayasan Pustaka Obor Indonesia.  Mulyono, Agus Tri. Dkk. 2012. Silek Tradisional Minangkabau. Tanah Datar: Dewan Kesenian Tanah Datar.  Indrayuda. Dkk. 2013. Randai. Suatu Aktivitas Kesenian dan Media Pendidikan Tradisional. Padang: Dinas Kebudayaan dan Pariwisata Provinsi Sumatera Barat, UPTD Taman Budaya.  Mansoer, M.D., Dkk. 1970. Sejarah Minangkabau. Jakarta: Penerbit Bharatara.  Navis, A.A. 1984. Alam Terkembang Jadi Guru. Adat dan Kebudayaan Minangkabau. Jakarta: PT Pustaka Grafitipers.  Holt. Claire. 2000. Melacak Jejak Perkembangan Seni di Indonesia. Pengantar dan alih bahasa: RM Soedarsono. Bandung: Artiline, published for MSPI (Masyarakat Seni Pertunjukan Indonesia.  Pandeka Rajo Mudo, Muasri. 2013. Ensiklopedia Silek Minangkabau. Serial Istilah dan Gerak. Padang: Dinas Kebudayaan dan Pariwisata Provinsi Sumatera Barat. UPTD Taman Budaya.  Bakar, Abu, Pencak Silat .1989. Padang: Jurusan Pendidikan Kesehatan dan Olahraga Fakultas Pendidikan Olahraga dan Kesehatan Institut Keguruan dan Ilmu Pendidikan.  Purna, Made, 1996/1997. Apresiasi Generasi Muda Terhadap Pencak Silat di Daerah Sumatera Barat. Jakarta: Departemen Pendidikan dan Kebudayaan Direktorat Jenderal Kebudayaan Direktorat Sejarah dan Nilai Tradisional Bagian Proyek Pengkajian dan Pembinaan Kebudayaan Masa Kini.  Raspuzi, Gending.dkk. 2016. PENCA Pangkal, Alur, Dealektika. Bandung: Dinas Pariwisata dan Kebudayaan Provinsi Jawa Barat.  Rusyana, Yus. 1996. Tuturan Tentang Pencak Silat Dalam Tradisi Lisan Sunda. Jakarta: Yayasan Obor Indonesia dan Yayasan Tradisi Lisan.  Tim Pencak Silat FIK UNP, Pencak Silat. 2005. Padang: Fakultas Ilmu Keolahragaan Universitas Negeri Padang. |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être signée par un responsable habilité pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Hilmar Farid | | Titre : | Director General of Culture, Ministry of Education and Culture | | Date : | 26 septembre 2018 (version révisée) | | Signature : | <signé> | |